



Reparation remise en etat responsabilite degradation

Par **yguidi**, le **22/04/2019** à **20:48**

bonjour

je viens d'apprendre que des aménagements fait par un locataire ont eu des conséquences sur la longrine de mon immeuble fissure grave car il avait installé un paravent énorme il y avait des trous à l'extérieur pour le maintenir mais maintenant l'intérieur de celle ci se fissure

il a quitté cet appartement pour celui d'à côté il y a plus de 4 ans un état des lieux de sortie avait été fait sans mentionné ces trous extérieurs sur la longrine sa caution est passée sur l'autre appartement

même s'il y avait un solde à devoir sur cette caution qu'il n'a pas payé d'ailleurs il est tombé en impayé depuis et j'ai enfin obtenu un jugement

bref

première question

quel recours dans ce cas là

à quel type d'action

suis je dans les temps

en effet c'est les conséquences de la pose de cet élément directement sur la longrine qui finalement s'avère un soucis plus grave il a porté atteinte à l'intégrité peut être de l'immeuble

deuxième question il a posé le même genre d'auvent dans l'appartement à côté puis l'obliger à l'enlever vu les conséquences de la première

ou dois je attendre son départ car il est actuellement en procédure d'impayé expulsion à venir

sous deux mois la signification du jugement lui a été faite
voilà merci grandement
yguidi

Par morobar, le **23/04/2019** à **07:59**

Bonjour,

Voilà il faut attendre qu'il soit parti en Ouzbékistan pour intervenir.

C'est à votre syndic d'intervenir, et à vous aussi, en consultant votre avocat sur l'intérêt d'une ou plusieurs mesures conservatoires (référé expertise par exemple).